



REGLEMENT INTERIEUR sections Arts Martiaux

Ce règlement intérieur est essentiel pour le maintien de rapports sains et harmonieux à l'intérieur du dojo des Arts Martiaux et indispensable pour le bon déroulement des séances et une évolution concrète pour chacun des licenciés.

Tout manquement à ces points fondamentaux de vie en communauté reste à la libre appréciation des professeurs et des responsables. Tout abus ou excès pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

INSCRIPTION : formulaires et pièces à rendre

Après le cours d'essai, tout futur adhérent devra ensuite entamer une procédure d'inscription :

1. Remplir le formulaire d'inscription et le rendre signé avec les autres documents demandés.
2. Copie de la C.I.N de l'inscrit majeur, ou du père ou tuteur pour les mineurs + 2 photos d'identité de l'adhérent.
3. Copie d'acte de naissance ou copie de la page du livret de famille pour les mineurs
4. Certificat médical d'aptitude physique obligatoire => daté impérativement à partir de la saison actuelle.
5. Prise de connaissance de ce règlement intérieur et signature sur le formulaire d'inscription.
6. Régler les cotisations et les frais annuels d'inscription, d'assurance, du package sportif et de la licence fédérale.
7. Aucun remboursement de cotisations ne sera effectué si l'adhérent stoppe ses entraînements durant la période payée.

N.B : Une séance d'essai gratuite est proposée aux nouveaux futurs adhérents. Durant cette séance, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique de l'art martial. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l'inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.

LE CLUB : responsabilités et organisation

1. Les adhérents sont placés sous la responsabilité du club : exclusivement pendant les horaires du cours suivi, et uniquement dans la salle d'entraînement prévue à cet effet...
2. Il faut respecter les horaires d'entraînements et il est interdit de venir plus de 10 minutes avant l'heure, sauf si l'adhérent ou le tuteur est convoqué par le professeur ou le bureau de l'établissement.
3. Les groupes « enfants » arrivent 5 minutes avant le début de séance.
4. Nous conseillons aux parents de rester avec leurs enfants à l'accueil du club ou à l'extérieur, jusqu'au lancement du cours ou l'arrivée d'un responsable, puis de revenir 5 minutes avant la fin, et surtout ne pas tarder car le club n'est pas responsable des élèves en dehors des horaires des cours.
5. Toutes les réponses aux questions relatives à l'organisation du club sont données par les responsables au bureau, ou par téléphone / mail, ou visible directement sur le site Internet.
6. Les pratiquants et parents doivent prendre connaissance des sms envoyés, des affiches ou flyers au club ou sur le site web avant chaque cours. Toutes les informations affichées ne seront pas forcément répétées en cours.
7. Les jours et horaires de nos cours sont connus par tous les licenciés.
8. Les entraîneurs sont libres d'accepter ou non aux cours toute personne ayant un retard conséquent.
9. Déplacements en compétitions et stages : les lieux et horaires sont connus de tous les participants. (via sms, notes écrites ou sur le site web)
10. Le transport des enfants sur le lieu de compétition ou stage est effectué sous la responsabilité des parents.
11. Pendant la compétition, les enfants sont sous la responsabilité des parents qui les accompagnent et qui ont accepté leurs participations.
12. Les entraîneurs –en cas de leurs présences- ne s'occupant que de la partie sportive des élèves engagés sur le lieu de compétition.
13. Droit à l'image : le licencié du club autorise l'établissement à le prendre en photo

ou vidéo et utiliser celles-ci dans le cadre de la publicité de l'activité sans réclamer la moindre indemnité financière.

Règles de prévention et courtoisie :

En prévention de toute blessure et par simple courtoisie :

1. Boucles d'oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues et autres bijoux, sont interdits sur le tatami.
2. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts.
3. Les cheveux longs devront être attachés.
4. Toute absence prolongée doit être signalée aux entraîneurs par le pratiquant, ou un parent de celui-ci.
5. Avertir d'un forfait ou d'une absence, à une compétition ou à un stage, avant le jour de l'événement.
6. Le club n'est pas responsable de perte d'objets de valeur (argent, montre, bague, chaîne...). Il est donc préférable de venir à la salle avec le strict minimum de ces objets, ou les déposer à la direction.

SUR LE TATAMI : éthique et tenue

1. Tout adhérent doit avoir un comportement en conformité avec l'éthique du club et le code moral de l'art martial.
2. Porter une tenue sportive appropriée en bon état, propre et défroissée correspondant à la taille du sportif.
3. Porter une tenue sportive correcte et respectueuse pour les adhérents et adhérentes de Body-Défense et Body Pump
4. Sur les tatamis, avoir les pieds nus, ou porter si nécessaire des ballerines spéciales tapis d'entraînements (toutes propres)
5. Tout enfant doit venir à la salle déjà habillé de sa tenue sportive de l'art martial, pour éviter le retard, le mélange et la perte ou l'oubli des vêtements.
6. Il est interdit aux enfants de fouler le tatami en dehors des cours d'entraînement.
7. Pour les moins de 8 ans, la ceinture des arts martiaux doit être courte pour la nouer sans faire 2 tours.
8. Une bouteille d'eau et une serviette de sueur doivent être apportées : avant que le cours ne débute, bouteilles, serviettes et protections sont toujours amenées dans un petit sac en bordure de tatami, elles ne doivent pas rester dans les vestiaires...
9. Par respect aux autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée. Les adhérents doivent bien se laver les pieds avant de venir au club.

AUTOUR DU TATAMI : principes et consignes

1. Les adhérents doivent se comporter avec calme dans les vestiaires, par correction envers les autres adhérents présents, et par respect pour leurs professeurs en charge des entraînements.
2. Garder le silence dans les vestiaires, les laisser propres, prendre soins de leurs équipements.
3. Pour les adhérents qui sont autorisés de prendre la douche (12+ ans) une douche rapide est recommandée.
4. Les parents sont admis à pénétrer à l'intérieur du club, mais pas dans le dojo ou sur le tatami, uniquement : pour accompagner les enfants avant que le cours ne commence, et/ou, pour les récupérer à la toute fin de séance, après le salut commun.
5. Pas de « public » autour des tatamis pendant les cours, pour ne pas gêner la concentration des élèves.

PASSAGE DE CEINTURES : critères et recommandations

1. Durant la saison sportive, l'élève passera des passages de grade de salle (après convocation) qui seront annoncés minimum une semaine à l'avance, pas de rattrapage pour les absents.
2. Les critères pour l'obtention de ceintures sont : discipline et assiduité, technique, physique et dynamisme.
3. Les participations aux compétitions ou à des stages, sont recommandées pour une progression active du licencié. Lors des passages, il en sera toujours tenu compte positivement par les entraîneurs.

Je soussigné
titulaire de la CIN reconnais avoir lu et accepté le Règlement Intérieur de CAMPUS SPORT et m'engage à le respecter ou le faire respecter mon enfant.

SIGNATURE (Précédée de la mention Lu et Approuvé) :